



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1275-300**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-300 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre, du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril, le stationnement dans la cour avant d'un véhicule-outil pour le déneigement d'un poids n'excédant pas 7 000 kilogrammes »**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 22 novembre 2021.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 21-12-08-18 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 8 décembre 2021 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 10<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021 sous le numéro de certificat VD 2021-12.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

Jean St-Antoine, avocat  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)